



Prunet Infos

La lettre municipale

N°1 Mai - Juin 2008

Le Mot du Maire



La confiance que vous nous avez accordé en nous élisant au conseil municipal nous place désormais face à l'immense tâche à accomplir pour nos concitoyens. Beaucoup à déjà été fait par nos prédécesseurs et je veux rendre ici un hommage appuyé à François BROMET pour les 13 années qu'il a consacrées en tant que maire à améliorer le bien être des habitants de Prunet. En m'appuyant sur une équipe enthousiaste ou l'expérience et la jeunesse sont également représentées je veux rappeler que je m'engage à servir notre commune avec honnêteté et efficacité dans l'écoute et le respect de tous ses habitants. Pour réussir je sais pouvoir m'appuyer sur le professionnalisme du personnel communal, motivé et performant, prêt à répondre aux besoins divers de la population. Nous allons engager plusieurs chantiers. Notre énergie, notre volonté de réussir nous aidera à les réaliser. C'est l'état d'esprit de l'équipe installée aujourd'hui. C'est l'état d'esprit qui nous habitera durant les 6 années de notre mandat.

Je remercie très chaleureusement ses membres de m'avoir élu maire pour servir Prunet et ses habitants.

Michel MERAL

Le nouveau conseil municipal

Debout de gauche à droite : LAROUSSINIE JEAN-LOUIS, DESTAING LOUIS, CALMEJANE GEORGES, PUECH CLAUDE, ERNEST DAVID, BROMET PATRICK, MAZET MICHEL, PUECH LAURENT, LAROUSSINIE MICHEL.

Assis de gauche à droite : CAUMEL FRANCOIS, AYMAR ARLETTE, MERAL MICHEL, BOMBAL RAYMONDE, REGIMBEAU CLAUDIE & BRUEL DAVID.



Lors de la réunion du conseil municipal du 15 mars 2008 les élus ont procédé à l'installation du nouveau conseil : **Michel MERAL a été élu maire.** **Raymonde BOMBAL, Arlette AYMAR, François CAUMEL et David BRUEL ont été élus adjoint.**

Mme Raymonde BOMBAL, 1^{er} adjoint, est déléguée aux bâtiments et affaires scolaires.

Mme Arlette AYMAR, 2^e adjoint, est déléguée aux finances et au budget.

M. François CAUMEL, 3^e adjoint, est délégué à la voirie et aux réseaux.

M. David BRUEL, 4^e adjoint, est délégué à l'administration et à la communication.

En bref

Employés municipaux : la mairie recrute un nouveau cantonnier.

Lire en page 2

Budget

Présentation du budget 2007 et prévisionnel 2008

Lire en page 3

Tri sélectif & déchetterie

La plaquette à conserver

Découper la page 4

Infos pratiques :

La mairie est ouverte lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le mardi de 14h à 17h

Tél. 04 71 62 60 56

En mairie

Employés municipaux

L'équipe municipale se renforce : le conseil municipal a décidé de recruter un agent technique supplémentaire suite au départ à la retraite de M. Roger REYT. Tous les candidats ont été reçus par les élus en mairie. Le choix final s'est porté sur la candidature de M. GOUBERT.



Le saviez-vous ?

L'équipe des employés municipaux se compose actuellement de 6 agents :

- M. CANTOURNET Michel : secrétaire de mairie
- Mme SEMETE Corinne : adjoint administratif
- M. LALURIE Roger : employé communal
- Mme MATHAU Josiane : assistante école maternelle
- Mme MONTARNAL Christiane : agent technique garderie/cantine
- Mlle LACROIX Sabrina : agent technique garderie/cantine

A qui s'adresser ?

Association communale de chasse :

M. Louis DESTAING 04.71.62.60.71

Couleurs d'automne club du 3^e âge :

M. Jean-Louis LAROUSSINIE
04.71.62.61.07

Association des parents d'élèves :

Mme Chantal ERNEST 04.71.62.61.16

Union sportive de la haute châtaigneraie :

M. Félix PUECHAL 04.71.62.65.81

Association des mangeurs de champignons :

M. Michel COMBES 04.71.62.63.50

Association des anciens

combattants de PRUNET :

M. Louis PUECH 04.71.62.60.10

Comité des fêtes :

M. Serge DONDRILLE 04.71

Art de vivre et yoga :

Mme Michèle LALURIE 04.71.62.60.69

Vie paroissiale :

Mme Michèle LALURIE 04.71.62.60.69

Mise en place des commissions

- Administration générale, budget, finances : Arlette AYMAR, Raymonde BOMBAL, François CAUMEL, David BRUEL, David ERNEST et Patrick BROMET.
- Affaires sociales, petite enfance, famille : Raymonde BOMBAL, Arlette AYMAR, Claudie REGIMBEAU et Claude PUECH.
- Eau assainissement, ordures ménagères : François CAUMEL, Claude PUECH, Laurent PUECH, Patrick BROMET et Michel MAZET.
- Entretien des bâtiments, voirie : François CAUMEL, Georges CALMEJANE, Michel MAZET, David BRUEL et Michel LAROUSSINIE.
- Affaires sociales, logement, 3^e âge : Raymonde BOMBAL, Arlette AYMAR, Claudie REGIMBEAU et Louis DESTAING.
- Employés municipaux : François CAUMEL, Claude PUECH, Patrick BROMET, Laurent PUECH et Raymonde BOMBAL
- Communication avec la presse et les associations : David BRUEL, Arlette AYMAR, François CAUMEL, David ERNEST et Claude PUECH

Au fil des dossiers

- Entretien des routes : la commune a la responsabilité de 28,6km de routes goudronnées. L'entretien de celles-ci représente une part importante du budget communal. La nouvelle équipe municipale a décidé, avant d'entreprendre des travaux, de solliciter la DDE du Cantal pour la réalisation d'un audit afin d'avoir une vue objective du réseau et de pouvoir planifier les réparations.
- Entretien des bâtiments publics : le conseil a réalisé la visite complète des installations communales le samedi 26 avril 2008 et a pris note des travaux à entreprendre.
- Carte communale : les consultations pour l'élaboration de la carte communale ainsi que pour la numérisation des fonds de plans cadastraux sont lancés. La carte communale est l'outil qui ressentira les terrains constructibles de la commune. Sa réalisation sera donc confiée à un cabinet d'architectes spécialisés à l'issue de la consultation.
- Conseil d'école : suite au conseil d'école il a été décidé de solliciter un entretien auprès de l'inspection d'académie afin d'exposer les problèmes liés au sureffectif de l'école. Le maire et les représentants du conseil d'école demande la création d'un demi poste supplémentaire. Mme l'inspectrice d'Académie n'envisage pas de poste à mi-temps pour la prochaine rentrée mais, si les effectifs continuent à croître dans les mêmes proportions la possibilité du renfort d'un poste à temps plein pour la rentrée 2009/2010 est à l'étude.

Travaux urgents

Suite à de nombreuses pannes le conseil municipale a entrepris la remise en état du surpresseur du château d'eau de la Croix d'Aubugues. Le devis de la société MAT-ELEC pour un montant de 8000 Euros a été retenu. Les travaux ont été réalisés les 24 et 25 avril 2008.



Surpresseur avant



Surpresseur après

Vie de la commune

Etat civil 2007

Naissances 2007

CHEMINAT Lucas Robert
 DAUDE Louis
 DELORT Lisa Marie
 GAILHAC Amandin
 GAILHAC Maëlis
 MONTARNAL Jules
 PAUPERT Alexis Jean Joseph
 PUECH Loric Guillaume

Mariages 2007

- CHAZAUD Laurent Daniel &
 LACOMBE Sylvie Marie Jeanne.
 - FEL Laurent Jean Marie & AUS-
 TRUI Géraldine Anne Marie.
 - LALANDE Michel Jean Louis &
 NICOLAUDIE Mireille Yvonne.
 - LARROUSSINIE Vincent &
 MATHAU Céline.
 - MAS Nicolas & DUPUY Claire
 Géraldine.
 - PARET Richard Joseph Bernard
 & VALET Paricia Chrsitelle.

Décès 2007

- CANTUEL Jean
 - DONDRILLE Roger Marius
 - LEMONNIER Claudine
 - Marguerite Alphonsine épouse
 PUECH
 - RUBIO GALLEGRO José
 - SEGERIE Jean Baptiste François

Programme des manifestations

- **Fête des écoles :**
le 15 juin 2008
- **Kermesse 3^e age :**
le 6 juillet 2008
- **Fête patronale :**
les 2 & 3 août 2008
- **Fête des champignons :**
le 28 septembre 2008

BUDGET 2007 et PREVISIONNEL 2008


LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2007	Prévisionnel 2008
Les dépenses se composent comme suit :		
1 - Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, de fournitures, de carburant, d'assurances, le financement des travaux...	100 346,63	105 416,49
2 - Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses.	132 000,00	139 401,00
3 - Autres charges de gestion courante qui comprennent les subventions aux associations, le remboursement du contingent d'aide sociale ...	72 069,00	88 124,00
4 - Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt	6 000,00	7 500,00
5 - Dépenses imprévues	0,00	3 000,00
6 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	95 758,00	46 809,00
Les recettes se composent comme suit :	Bud. 2007	Prév. 2008
1 - Ventes de produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevances d'occupation du domaine public et les concession du cimetière.	31 690,00	35 470,00
2 - Impôts et taxes qui comprennent les impôts locaux, la taxe sur pylône et la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité.	126 141,00	136 425,00
3 - Dotations & subventions qui comprennent la Dotation globale de Fonctionnement et les cotisations versées par l'état.	192,885,00	191 008,00
4 - Autres produits qui correspondent aux revenus des immeubles (loyers).	20 600,00	22 800,00
5 - Excédent de fonctionnement reporté	34 846,63	4 536,49

TARIFS MUNICIPAUX

EAU - ASSAINISSEMENT	Prix Année 07	Prix Année 08
Location entretien compteur 1 ^{er}	60,00	61,00
(A proratiser suivant le nombre de jours d'occupation) 2 ^e	38,00	39,00
3 ^e	0,00	0,00
de 0 à 100 m ³	0,82	0,84
de 100 m ³ à 300 m ³	0,57	0,58
au-dessus de 300 m ³	0,46	0,48
assainissement	48,00/an	50,00/an
(A proratiser suivant le nbre de jours d'occupation)		
BRANCHEMENT EAU	année 07	année 08
jusqu'à 20 ml (y compris regard)	400,00	400,00
au-delà, le ml	10,00	10,00
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	année 07	année 08
jusqu'à 20 ml	200,00	200,00
au-delà, le ml	12,00	12,00
CANTINE SCOLAIRE	année 07	année 08
	1,62	1,68
GARDERIE	année 07	année 08
matin	0,76	0,78
soir	1,10	1,12

MEMO TRI SELECTIF

RAPPEL : La démarche de tri des déchets fait appel à un acte volontaire, motivé par le respect de l'environnement d'une part, et par l'évidence économique d'autre part. En effet, il est utile de rappeler que si le temps de chacun est mis à contribution dans ce geste, il participe à la réduction de mise en décharge, principale source de dépense du service pour les années à venir... Pour cela, des points d'apport volontaire sont à votre disposition sur chaque commune ainsi qu'une déchetterie, cependant **seul le respect strict des consignes permet une qualité de déchets valorisables.**

Déchets ménagers			
	Emballages (vides)	Papiers	Verre
ADMIS	<p>PLASTIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BOUTEILLES et FLACONS, comprimés avec bouchons. - Briques alimentaires, comprimées. - FILMS de suremballage (type pack d'eau ou pack de lait). - SACS, POCHEs de supermarché. <p>METALLIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BOITES avec couvercle - AEROSOLS - CANETTES de soja - BARQUETTES aluminium <p>AUTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PETITS CARTONS d'emballage, comprimés (type emb. gâteaux secs, céréales, yaourts...) 	<p>JOURNAUX : sans plastique d'emballage</p> <p>MAGAZINES : sans plastique d'emballage</p> <p>CATALOGUES : sans plastique d'emballage</p> <p>PROSPECTUS</p> <p>FEUILLES DE PAPETERIE</p>	<p>BOUTEILLES VIDES : sans bouchon</p> <p>BOCAUX ET POTS VIDES : sans couvercle ni collier de fermeture</p> <p>TOUT RECIPIENT ALIMENTAIRE EN VERRE VIDE</p>
<p>ATTENTION</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Comprimer permet un gain de place et d'économie des frais de transport qui seront répercutés. - Les emballages souillés ne doivent pas être lavés mais simplement rincés ou raclés. - Les gros cartons doivent être déposés à la déchetterie. - Les bouteilles d'huile vides sont admises. - Les pots de yaourts, de crème fraîche, le polystyrène, les couches, les paquets de cigarettes ne sont pas admis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre bien soin d'ôter les plastiques d'emballage, cela évite que cette opération soit sous-traitée et facturée. <p style="text-align: center;">AUCUN CARTON NE DOIT ETRE MELANGE AU PAPIER !! (le traitement n'étant pas le même)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La présence des bouchons génère des difficultés de recyclage. . Pas d'ampoules. . Pas de néons . Pas de vaisselle . Pas de faïence . Pas de porcelaine . Pas de verre . Pas de flacons médicamenteux
EN CAS DE DOUTE CONCERNANT UN DECHET, METTEZ LE SYSTEMATIQUEMENT DANS LE SAC NOIR DES NON RECYCLABLES, CELA EVITE BIEN DES ERREURS QUI SERONT DOMMAGEABLES POUR TOUS !!			
A PROPOS DE LA DECHETTERIE			
JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE			
LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
De 13h30 à 17h30	De 13h30 à 17h30	De 13h30 à 17h30	De 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30
DECHETS ADMIS			
FERRAILLE CARTONS ENCOMBRANTS VEGETAUX BOIS GRAVATS FILMS PLASTIQUE BATTERIES HUILE DE VIDANGE			
Pour notre environnement et notre porte monnaie, l'implication maximum de chacun de nous dans le tri sélectif s'impose comme un acte de citoyenneté.			
Pour plus de renseignements, contactez la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy au 04.71.49.64.37.			